

Commune d'Uccle

Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Échevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/05/2025

N/Réf. : UCL20375_742_PU
Gest. : MB
V/Réf. : 16-48031-2025
Corr: Calabrese Gaëlle
NOVA : 16/PU/1977054

UCCLE. Chaussée d'Alseberg, 615
(= zone de protection de l'estaminet "Au Vieux Spijrtigen Duivel" / Carré Tillens inscrit à l'Inventaire)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: modifier la façade arrière d'une maison mitoyenne

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

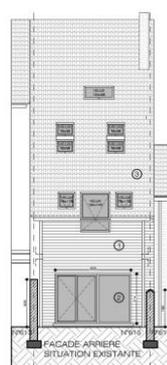
En réponse à votre courrier du 23/04/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/05/2025, concernant la demande sous rubrique.



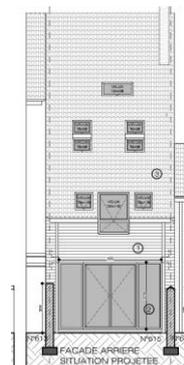
Vue de l'immeuble (flèche bleue) et du bien classé (étoile). ©Google Street View



Façade avant. Situation existante. Image extraite du dossier



Façade arrière. Situation existante et projetée. Images extraites du dossier



La demande porte sur des interventions en façade arrière qui n'auront pas d'impact négatif sur les vues vers et depuis le bien classé. À toutes fins utiles, la CRMS signale que les panneaux solaires existants en toiture avant ne sont pas représentés sur les élévations. En ce qui concerne le placement de ce type de dispositifs dans un contexte patrimonial, la CRMS renvoie aux recommandations qu'elle a publiées à ce sujet sur son site web :

[CRMS - Énergie solaire : le paysage urbain de l'avenir dans le respect du patrimoine.pdf](#)

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; jleirens@urban.brussels ; info.urbanisme@uccle.brussels ; avis.advies.urba@uccle.brussels ; adeblock@uccle.brussels ; jderoux@uccle.brussels ; gcalabrese@uccle.brussels